

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 MARS

LA VÉRITÉ SUR P. CAUCHON

L'ASSASSIN DE JEANNE D'ARC

Il est déplorable de voir combien presque tous les journaux contemporains ignorent l'histoire. Aujourd'hui que l'attention publique est vivement ramenée vers la touchante figure de notre héroïne nationale — aujourd'hui que les voix célestes qui se font entendre à la *bonne Lorraine* semblent inspirer de nouveau un Prélat Pélerin, qui va pour elle parcourir nos provinces, il est bon, il est utile de faire connaître la vérité sur l'épisode le plus important de la Vierge de Domrémy. Nous allons le faire le plus brièvement possible en analysant un travail, trop peu connu, d'un patriote Lorrain, qui vient de prouver, documents en mains, que le fameux Pierre Cauchon, l'assassin de Jeanne, n'a jamais été un évêque reconnu par l'Eglise.

Pierre Cauchon, originaire de Normandie, n'était qu'un clerc de l'Université de Paris ; on l'appela aux fonctions de recteur et il fut chargé de missions fort importantes. Il arriva ainsi à une haute situation politique.

Vendu aux Anglais depuis 1380, il travailla sans cesse pour eux et ne fut tout le temps de sa vie qu'une espèce d'inquisiteur moitié clerc, moitié laïque, s'occupant sans cesse d'espionnage contre son pays.

Le duc de Belfort, régent à Paris du roi d'Angleterre, qui tenait sous ses talons notre pauvre patrie qui râlait, remarqua la souplesse et l'habileté de ce procureur renégat, et pour le récompenser de son zèle à servir si bien les ennemis de la France, le désigna en 1420, quoique simple clerc, pour le siège épiscopal de Beauvais, où il resta neuf années de malheurs et d'invasion. Alors Jeanne d'Arc parut, la patrie se réveillait. Nouvelle Geneviève, elle secoua la lassitude et le découragement qui s'étaient étendus partout. Elle rendit la France à elle-même. Ce fut une vierge sainte, et toutes les insinuations des Voltairiens n'entacheront pas sa pureté.

Pierre Cauchon, privé de son évêché temporel (et non spirituel), chassé de Beauvais qui venait de se soumettre à son roi légitime, Charles VII, se retira dans le Camp des Anglais où il chercha à organiser la trahison. La sortie de Compiègne, où fut livrée Jeanne d'Arc, est son œuvre ; la preuve est acquise que Pierre Cauchon était là. Comme procureur, il se chargea de toute la procédure et rendit cette fameuse sentence par laquelle la sainte fille fut abandonnée au bras séculier qui la condamna à être brûlée vive sur la place du marché à Rouen. Peut-on, à présent, regarder comme un évêque ce docteur-là ? — Non. Le Clerc d'université, imposé par l'envahisseur dans le pays envahi, ne fut jamais un évêque spirituel, il était de fait mais non de droit ; le roi d'Angleterre lui donna pour prix de son crime le temporel de l'évêché de Lisieux pour le dédommager de celui de Beauvais — et il lui avait même promis l'archevêché de Rouen. Mais Dieu arrêta cette nouvelle infamie : Pierre

Cauchon mourut misérablement en se faisant faire la barbe ; on suppose que les Anglais s'étaient ainsi débarrassés de lui — la chronique, ce qui nous importe peu, ne dit pas si le barbier qui lui coupa le cou était Anglais.

L'Eglise ne consacra pas l'œuvre de ce monstre, elle rejeta ce faux évêque de son sein, le raya de ses cadres, ne le reconnut jamais pour l'un des siens. Le pape Calixte IV l'excommunia et ses ossements furent tirés de l'église de Saint-Pierre-en-Vallée pour être jetés à la voirie. Chose curieuse, le nom de Cauchon est un nom de Juif converti.

Réjouissons-nous donc, comme Catholiques, de savoir que l'Eglise n'a rien à se reprocher dans la condamnation de Jeanne d'Arc et d'apprendre que bientôt nous pourrons l'invoquer sur les autels.

DEUX INVALIDATIONS

Pour n'en pas perdre l'habitude, la Chambre a invalidé jendi les deux dernières élections conservatrices qui restaient à son ordre du jour, celle de M. Meilhodon à Périgueux, et celle de M. Garnier à Avallon.

C'est vraiment pitié que d'assister à cette perpétuelle représentation du *Roman chez la portière*. Au moins, celui de Monnier est amusant.

Toujours les mêmes cancons, les mêmes scies, les mêmes histoires grotesques et carnavalesques. Et il y a encore des gens qui vous les gobent avec une profonde et béate conviction ! Les curés ont prêché, les électeurs ont bu, le candidat a diffamé, le lapin a commencé !

M. Meilhodon, avons-nous dit hier, a été invalidé à 20 voix.

M. Garnier (de l'Yonne) l'a été à 33 voix.

Il n'y avait dans son cas qu'une question de jurisprudence. Un certain nombre de bulletins douteux devaient-ils lui être comptés ou retranchés ? Si on les lui attribuait, il était élu ; si on les lui ôtait, il n'avait plus la majorité nécessaire. Tout se réduisait donc à une discussion d'arithmétique et surtout à une discussion de procédure électorale.

M. Garnier a expliqué que tous les précédents étaient en sa faveur, mais comme il parle très bas, la Chambre n'a guère pu apprécier son raisonnement et son calcul. Alors M. Robert Mitchell, qui a une très bonne voix, a repris le calcul et le raisonnement pour établir qu'un usage constamment suivi dans les contestations de cette nature devait être observé cette fois encore et assurer la validation de M. Garnier.

Le rapporteur, M. Bizot (de l'Ain), a formulé une opinion qui, apparemment, était plus agréable à la majorité républicaine, puisque le député d'Avallon a été renvoyé devant ses électeurs.

Quand donc la Chambre consentira-t-elle à nous faire grâce de ces débats fastidieux, qui n'existent qu'en France, et où elle perd chaque jour un peu de son temps et de son crédit ? La vérification des pouvoirs est un des fléaux du régime parlementaire. On parle de réformes. En voilà une, et pressante !

A CLAIRVAUX

Si l'on veut avoir une idée du mouvement d'opinion suscité par la détention de M^r le duc d'Orléans, il suffira de retenir que, depuis l'incarcération à Clairvaux, plus de quarante mille lettres ont été écrites au Prince ou aux membres de sa famille.

Il n'y a qu'une réponse à faire à tous les journaux officieux, qui, pour obtenir du gouvernement des sévérités nouvelles, voudraient faire croire que le Prince est autrement traité que les nihilistes, jadis enfermés à Clairvaux.

Bien que les situations soient absolument différentes et qu'aucune parité ne puisse être établie entre ces dangereux révolutionnaires, ces propagandistes par le fait, et M^r le duc d'Orléans, nous croyons indispensable de dire, — ce qu'il appartiendrait bien plutôt à l'administration qu'à nous de publier, — que le Prince est strictement enfermé comme l'ont été tous les prisonniers politiques et qu'il ne jouit d'aucune autre faveur que celles qui leur ont été accordées.

Échec de la conférence de Berlin

Le baromètre politique marque tempête à Berlin. A la conférence, on ne s'entend point et on n'a qu'une envie, celle de clore des travaux dont on sent la stérilité. Les présidents de sections se sont arrangés, dit-on, pour clore leurs séances le samedi 29 mars ; d'ici là on arrêtera quelques principes généraux incapables de mécontenter personne parce qu'ils seront dépourvus de toute signification, on fera ses malles, pour chacun rentrer chez soi et l'on n'entendra plus jamais parler des grandes espérances qu'avait éveillées la conférence internationale ouvrière. N'est-ce point un peu ce que nous avions prédit ?

Cet avortement n'était pas fait pour plaire à l'Empereur, aussi le souverain qui s'aperçoit un peu tard qu'on ne fait pas manœuvrer des diplomates, même *in partibus*, comme un régiment, est-il furieux. On a remarqué que la Cour n'assistait pas à la représentation de gala offerte aux délégués ; cette abstention, venant après les prévenances des premiers jours, est significative : mais Guillaume II voudra-t-il en rester sur cet échec ?

Berlin, 20 mars.

Hier, tous les délégués français, à l'exception de M. Delahaye, ont dîné chez le prince de Bismarck.

La princesse, le comte Herbert et deux fonctionnaires du ministère du commerce assistaient au dîner. A table, le prince de Bismarck et M. Jules Simon ont seuls parlé.

Après le dîner, les délégués, toujours sans M. Delahaye, sont allés au défilé de la cour qui a été très brillant.

M. Pouyer-Quertier, ancien négociateur du traité de Francfort en 1871, interrogé sur la démission du prince de Bismarck, a répondu :

« — Je suis de ceux qui ne se réjouissent pas de cet événement. Je considère qu'au point

de vue de la paix européenne, la présence de M. de Bismarck aux affaires était une des plus solides garanties. A son âge, on ne se lance pas à la légère dans les grandes aventures et sa part de gloire était assez grande pour qu'il n'eût plus besoin de sacrifier pour elle la carcasse d'un seul grenadier poméranien. Je ne connais pas le jeune Empereur ; il était encore un enfant quand j'étais à Berlin, mais d'après ce que nous avons pu connaître de son caractère, il n'y a guère lieu d'être rassuré.

» — A quelles causes attribuez-vous sa retraite ?

» — Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il ne pouvait y avoir entente entre l'Empereur et M. de Bismarck sur la façon d'envisager les questions sociales. Je crois que l'opposition de M. de Bismarck à la conférence de Berlin a dû être des plus énergiques. Il est trop profond politique pour n'en avoir pas compris tout le danger, et pour n'avoir pas exprimé ses craintes à l'Empereur.

» — Quels dangers présente, selon vous, la conférence ?

» — Je crois, d'abord, qu'au point de vue pratique la Conférence ne peut donner aucun résultat. C'est une douce illusion que celle de croire qu'on pourra résoudre la question sociale au mieux des intérêts universels.

La démission officielle de M. de Bismarck

Le *Moniteur de l'Empire* a enfin parlé : dans une édition supplémentaire il publie l'ordre de cabinet par lequel l'Empereur accepte la démission du prince de Bismarck, la nomination de M. de Caprivi au poste de chancelier de l'Empire, et il annonce que Guillaume II a conféré à son ancien chancelier le titre de duc de Lauenbourg. Le comte Herbert reste provisoirement chargé de la direction des affaires étrangères.

Le *Journal officiel* publie en outre un ordre du cabinet civil de l'Empereur donnant au prince de Bismarck le titre de duc de Lauenbourg, et un autre ordre du cabinet militaire de l'Empereur nommant le prince de Bismarck général colonel de la cavalerie avec le rang de feld-maréchal.

L'empereur Frédéric avait offert déjà autrefois la dignité du duc de Lauenbourg au prince de Bismarck qui avait refusé, ne trouvant pas que sa situation de fortune puisse suffire aux frais de représentation incombant à cette haute situation.

Le duché de Lauenbourg, après la guerre de 1864 avec le Danemark, échu à la couronne de Prusse et le titre fut ajouté aux autres titres du roi de Prusse.

C'est donc un titre lui appartenant en propre que Guillaume II vient de conférer à l'ex-chancelier.

LE PRINCE DE GALLES A BERLIN

Le prince de Galles et son fils, le prince Georges, sont arrivés avant-hier matin à Bruxelles. Ils ont été reçus en grand cérémon-

nial par le roi. Ils ont déjeuné au palais de Bruxelles.

Le prince a quitté Bruxelles à six heures du soir, se dirigeant sur Berlin, où il est arrivé hier matin, à 10 heures. L'Empereur, les généraux Wittsch et Pape, et le comte Herbert de Bismarck les attendaient à la gare. L'accueil du public a été très réservé.

ESPAGNE. — Madrid, 21 mars. — M^{me} la Comtesse de Paris et la princesse Hélène ont quitté hier San-Lucar pour se rendre à Clairvaux.

BELGIQUE. — Voici une nouvelle de Bruxelles qui ne doit être donnée que sous réserve :

« L'Empereur Guillaume, à la suite des communications qu'il a reçues du roi Léopold, vient de décider qu'il n'ira pas à Bruxelles.

» Le comte d'Alvensleben, ministre d'Allemagne à Bruxelles, a déconseillé ce voyage, à cause des manifestations hostiles qu'il prévoit à Anvers et à Bruxelles.

» Les sociétés ouvrières de Bruxelles ont fêté hier l'anniversaire de la Commune de Paris. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 mars 1890.

La Bourse s'est encore laissée impressionner aujourd'hui par la faiblesse des marchés allemands. Le 3 0/0 a fléchi à 87.62 ; le 4 1/2 0/0 à 105.75.

Le Crédit Foncier clôture à 1,310. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 3,413,756 fr. de nouveaux prêts.

La Banque de Paris a fermé à 781.25 ; la Banque Nationale du Brésil à 602.50.

La Société Générale reste à 478.75 ; la Banque d'Escompte est à 545 ; la Société de Dépôts et Comptes courants se maintient à 602.50.

Nous rappelons que les obligations Serbes en cours d'émission sont offertes au prix de 446.25 réduit à 414 pour les titres libérés à la répartition. L'intérêt annuel de 25 fr. est payable trimestriellement. Le remboursement au pair de 500 fr. aura lieu en 60 ans. C'est un placement à 6 0/0, prime d'amortissement non comprise, et qui mérite d'attirer l'attention des capitaux disponibles.

Les Chemins Russes d'Orel-Griasi ont été demandés à 586.25. Les obligations de Portorico sont fermement tenues à 285.

L'Alpine s'est traitée activement à 202.50.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont fermes à 396.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LA MOBILISATION

Des expériences de mobilisation des troupes d'infanterie et de cavalerie de la garnison de Paris ont eu lieu pendant la journée et la soirée d'avant-hier.

Sur un ordre donné à l'improviste par le gouverneur de Paris, la 9^e division d'infanterie, commandant Duffis, a été mobilisée avec ses services auxiliaires et des essais d'embarquement ont eu lieu à la gare de l'Ouest (gare des marchandises).

De leur côté, les quartiers de cavalerie Dupleix, du quai d'Orsay et de l'Ecole militaire, recevaient l'ordre de se rendre les uns aux gares de l'Est et du Nord pour procéder à des expériences d'embarquement, les autres sur différents points des environs de Paris.

Les troupes étaient en tenue de campagne et avaient reçu des munitions de guerre. Elles étaient accompagnées des voitures régimentaires et des divers services auxiliaires.

La rentrée des troupes de cavalerie a été tout particulièrement remarquée et les régiments de dragons armés de la lance ont vivement excité la curiosité des promeneurs du boulevard.

L'essai de mobilisation aura une durée de trois jours.

LA CLASSE DE 1885

Au moment des vacances de Pâques, il est possible que le reliquat de la classe 1885 soit envoyé en congé.

Les deux tiers des hommes de ce contingent se trouvent déjà dans leurs foyers.

L'instruction des recrues est assez avancée pour ne pas souffrir du départ de quelques instructeurs.

Toute la classe 1885 passera le 31 octobre prochain dans la réserve de l'armée active ; la dernière fraction que le sort a fait maintenir sous les drapeaux ne bénéficiera donc que de six mois de libération anticipée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le général L'Hotte

Dans quelques jours, le général L'Hotte, président du Comité de cavalerie, va être atteint par la limite d'âge.

Nous ne pouvons laisser partir ce bon serviteur du pays sans rappeler brièvement les principaux points de sa longue et très honorable carrière.

Le général L'Hotte est un Lorrain de Lunéville. C'est le type, l'incarnation de l'écuyer. Sa vie s'est passée dans nos Ecoles spéciales, consacrée sans trêve à instruire, à former, par l'exemple et par la leçon, nos officiers de cavalerie. Il n'en est guère à cette heure, dans notre armée, qui ne lui doivent leur instruction technique.

Il a été successivement commandant de la section de cavalerie de Saint-Cyr, écuyer en chef à Saumur, commandant un régiment de marche de dragons, pendant le siège de Paris,

commandant de Saumur, commandant la 2^e division indépendante de cavalerie à Lunéville, puis, en dernier lieu, président du Comité de cavalerie.

C'est à lui qu'on doit le règlement de la cavalerie de 1876, dont les principales dispositions ont été maintenues dans le règlement actuel qui date de 1882. Le départ du général L'Hotte sera vivement ressenti dans l'armée, où il passe pour un des meilleurs, sinon le meilleur de nos généraux de cavalerie.

Le général L'Hotte comptait parmi les plus anciens divisionnaires ; il est fâché qu'il n'ait pas été pourvu depuis longtemps de commandement en chef, fonctions pour lesquelles le désignaient tout naturellement ses services et sa valeur.

Le *Courrier de Saumur* publie la note suivante :

« A propos du vol qui a été commis au collège de Saumur, plusieurs personnes mal renseignées prétendent que si les poursuites n'ont pas été exercées immédiatement, c'était à cause de la situation qu'occupait l'inculpé.

» A ces assertions erronées, nous répondons que l'on a tort d'assimiler les membres de l'Université aux professeurs libres laïques ou ecclésiastiques.

» Les personnes qui font cette assimilation nous paraissent ignorer l'existence du décret du 15 novembre 1811 qui fait aux membres de l'Université une situation spéciale et leur assure dans certains cas un privilège de juridiction. L'article 159 dudit décret est ainsi conçu :

« Toutefois nos procureurs généraux sont spécialement chargés de l'examen et pour suites, s'il y a lieu, de tout ce qui pourrait se passer dans ledit établissement, propre à donner lieu à l'application des lois pénales, pour qu'il soit procédé de manière à concilier les ménagements convenables envers les établissements de l'Université avec l'intérêt de la société blessée et de la justice offensée. »

Il est donc établi qu'un vol a été commis au collège de Saumur, et par un professeur. Tout autre qu'un membre de l'Université eût été poursuivi, grâce à un décret de 1811 qui n'est plus digne de notre régime actuel essentiellement égalitaire !!!

Le coupable ne connaissait donc pas ce décret, puisqu'il a quitté Saumur ?

Par ordre de M. le juge d'instruction, les personnes arrêtées pour infanticide, dans le quartier des Ponts, ont été conduites hier sur le lieu du crime.

Là, on a procédé à un interrogatoire minutieux, qui n'a jusqu'ici donné aucune preuve certaine de culpabilité.

Cependant on estime que M. le juge d'instruction parviendra à obtenir des aveux complets des complices de la fille Boche.

Autour de la maison, une foule compacte se pressait, poursuivant de son mépris les auteurs présumés du crime.

Par décision de M^{sr} l'Évêque :

M. l'abbé Augereau, curé de Bocé, a été nommé curé de Russé.

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Quinton, ancien curé de Saint-Martin-de-la-Place, décédé le 19 mars, en la paroisse Saint-Jacques d'Angers, où il s'était retiré en 1888. Il était âgé de 81 ans.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises du second trimestre de 1890 s'ouvriront, à Angers, le lundi 5 mai prochain.

Elles seront présidées par M. Barberon, conseiller à la Cour d'appel.

MM. Dumont et Lefèvre, conseillers en la même Cour, assisteront M. le président.

NOMINATION. — Dans le mouvement judiciaire qui a paru avant-hier à l'*Officiel*, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance d'Angers, M. Job (Emile-François), avocat, en remplacement de M. Bienvenu, qui a été nommé juge.

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Après les *Surprises du Divorce*, il semblait qu'on ne pouvait pas rire davantage, mais *Feu Toupinel*, la nouvelle comédie de M. Bisson, va nous prouver le contraire. Ces deux pièces ne se ressemblent en rien, mais elles ont de commun l'honnêteté et la bonne humeur, deux qualités qui, jointes à beaucoup d'esprit, suffiraient à faire un succès.

Ajoutons à cela l'interprétation parfaite de la troupe FRÉDÉRIC ACHARD, dont nous connaissons tous les artistes, et surtout M. Frédéric Achard lui-même, que nous n'avons pas eu le plaisir d'applaudir depuis plusieurs mois.

A LA RECHERCHE DE TRAVAIL

Lundi dernier, un individu se disant dans la misère et demandant du travail, s'est présenté chez le sieur Foussard, marchand revendeur à Saumur.

Foussard lui servit à déjeuner, puis lui donna 10 francs, l'envoya avec une charrette chercher au Pont-Fouillard des bouteilles vides qu'il devait payer avec l'argent remis.

Cet individu, appelé vulgairement Francis, alla où on l'envoyait, laissa la charrette sur le chemin, et disparut sans laisser d'adresse.

Plainte a été portée à la gendarmerie.

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Son cœur se serra... mais ce cœur-là était brave, courageux... Elle ne perdit rien de sa tranquillité apparente, en répondant :

— Il est plus convenable de marcher chacun de notre côté, Monsieur, je compte pour cela sur votre délicatesse.

— Pas avant d'avoir des nouvelles de Mlle Flavie... je l'aime toujours, vous savez ?

Ce savez-là disait : « et je ne renonce pas à elle. »

Séverine eut un mouvement de répulsion qu'elle ne put contenir, cependant elle répondit la phrase banale :

— Elle se porte bien, je vous remercie.

— Je compte partir cette semaine pour Caen et ma première visite sera pour votre sœur... Si vous avez des commissions, je pourrai m'en charger ? continua-t-il d'une voix railleuse.

Ceci la troubla : elle balbutiait quelques

mots lorsqu'il l'interrompit :

— Je sais l'adresse de votre tante. — Flavie, ma bien-aimée, combien elle sera heureuse de me revoir, car elle aussi m'aime...

L'effroi et la répulsion luttèrent dans le cœur de Séverine.

La dernière fut la plus forte, l'imprudente s'écria :

— Non, elle ne vous aime pas.

Il lui prit la main, l'arrêtant net.

Son regard fixé sur elle exprimait une colère concentrée.

— En êtes-vous bien sûre ? dit-il.

Elle voulut se dégager, mais cette main-là était un étau.

Pendant une seconde, il la laissa se débattre... puis, lui rendit la liberté.

La colère rougissait le visage de la cadette des Darnétal, mais elle se contint : n'était-elle pas en la puissance de cet homme, sur un chemin solitaire ?

— Oh ! reprit-il, ma bien-aimée et moi, nous nous retrouverons, malgré les méchants qui nous séparent... je l'appellerai, elle viendra à moi dans la joie de son cœur.

Il lui souffla ces mots presque à l'oreille. — Elle ne pouvait reculer, se trouvant près du

talus qui commence à cet endroit.

La route se déroulait à mi-côte, et toujours personne, pas même un mendiant.

La jeune fille prit son courage à deux mains.

— Monsieur Roche, dit-elle avec des yeux où venaient les larmes, vous voyez que vous m'effrayez... je vous en prie, laissez-moi passer mon chemin ?

— Vous effrayer, ma chère petite belle-sœur... comment donc ? moi, qui vous porte dans mon cœur...

Sa voix avait quitté toute prétention sentimentale, elle était railleuse et dure.

Séverine pâlit, comprenant qu'il n'y avait à espérer de ce malheureux ni justice, ni pitié.

— Malgré ses préoccupations personnelles, elle frissonna à la pensée qu'un tel être aurait pu devenir le mari, le maître de Flavie... alors, toute son énergie revint : elle se disposa à la lutte avec vaillance.

Oh ! Dieu ne l'abandonnerait pas, cela ne pouvait être...

— Tenez, ajouta-t-il du même ton goguenard, je veux vous offrir une jolie bague de noisetier, souple comme une baleine.

Pendant qu'il traversait la route pour gagner la haie, elle eut encore envie de s'échapper ;

mais à quoi bon ? En dix pas, il la rejoindrait...

Le misérable s'amusait de sa terreur, comme le tigre s'amuse à torturer la gazelle... la colère battait les tempes de la Marjolaine, mais son sang-froid redoubla.

Elle marcha sur le milieu de la voie.

Sans quitter son air gouailleux, le mécanicien élaguait les branchettes au jonc de coudre qu'il venait d'atteindre. Pour cela il se servait d'un couteau, à lame brillante longue et fine.

Séverine jeta sur l'instrument un coup d'œil de chat sauvage, mais l'homme, la besogne faite, le ferma et le mit tranquillement dans sa poche. Ensuite il lui présenta la bague, celle-ci la prit sans rien dire.

A certain mouvement, la jeune fille comprit que le mécanicien, craignant un coup de la sauglante houssine, se tenait sur ses gardes.

Reprenant l'élasticité, à la fois affinée et courageuse de sa nature, et voulant dérouter l'ennemi, elle cueillit avec une tranquillité apparente deux boutons d'églantines dans la haie, non sans jeter un regard rapide en avant et en arrière : — Ne paraîtrait-il point quelque un enfin ?

Ces choses avaient pris peu de temps et la

RÉUNION ANNUELLE

Des Evêques fondateurs et protecteurs de l'Université catholique d'Angers

Lundi 17 et mardi 18 mars a eu lieu, à Angers, la réunion annuelle des Evêques fondateurs et protecteurs de l'Université catholique de l'Ouest.

Quelques prélats, retenus par la maladie, s'étaient fait représenter par leurs vicaires généraux.

Etaient présents, outre M^{gr} l'Evêque d'Angers, chancelier de l'Université, NN. SS. les Evêques d'Angoulême, de Nantes, de Luçon, du Mans, de Laval, ainsi que les vicaires généraux de Rennes, de Tours et de Poitiers.

Le mardi 18 mars, de neuf heures du matin à midi, les vénérables prélats ont examiné attentivement la situation financière et entendu le rapport, aussi intéressant que détaillé, de M^{gr} Maricourt, recteur de l'Université, sur l'ensemble des Facultés et sur les institutions qui s'y trouvent jointes. Toutes choses ont été trouvées dans un état très satisfaisant.

Depuis son origine, l'Université catholique d'Angers a fait recevoir 235 licenciés et 30 docteurs en droit; 155 licenciés et 7 docteurs ès-lettres; 37 licenciés et 5 docteurs ès-sciences; 45 licenciés en théologie, sans compter les baccalaurés. Ces chiffres témoignent suffisamment du zèle des professeurs et de l'application des étudiants.

Dans l'après-midi, à deux heures et demie, au palais de l'Université, les doyens de la Faculté de théologie, de droit, des lettres et des sciences, ont lu leurs rapports annuels devant les professeurs et les élèves réunis. Les éminents prélats ont suivi avec un vif intérêt ces lectures couvertes d'applaudissements unanimes. Après quoi, M^{gr} Freppel, évêque d'Angers, a pris la parole pour remercier ses vénérés collègues d'avoir bien voulu, cette année encore, encourager par leur présence l'œuvre commencée il y a quatorze ans. Les diocèses de l'Ouest trouveront dans cette sollicitude constante de leurs premiers pasteurs un nouveau motif de soutenir le grand établissement scientifique et littéraire qui est pour eux un honneur et une force.

LE RETOUR DU BEAU TEMPS

Depuis quelques jours, on remarque, à La Rochelle, le retour des goélands à tête noire, planant sur le port, ce qui est un indice certain de l'approche des beaux jours.

Les goélands à tête blanche, qui annoncent l'hiver et la tempête, deviennent par contre moins nombreux.

« UNION SAUMUROISE »

LISTE DES PRIX DU CONCOURS DE TIR

Tir au fusil Gras (tir réduit)

1^{re} Classe. — 1^{er} Prix, un chassepot; 2, un

porte-cigare; 3, une douzaine d'assiettes; 4, un cabaret (petit mod.); 5, médaille; 6, médaille.

2^e Classe. — 1^{er} Prix, un chassepot; 2, un thermomètre; 3, une médaille.

Tir à la carabine

1^{re} Classe. — 1^{er} Prix, une jumelle; 2, une cave à liqueurs; 3, une aquarelle; 4, une jardinière; 5, médaille; 6, médaille.

2^e Classe. — 1^{er} Prix, une paire porte-bouteaux; 2, un revolver; 3, médaille.

Tir au pistolet

1^{re} Classe. — 1^{er} Prix, une longue-vue; 2, une mappemonde; 3, tir Euréka; 4, une pipe; 5, médaille; 6, médaille.

2^e Classe. — 1^{er} Prix, une montre; 2, une jardinière; 3, médaille.

GRAND-THÉÂTRE. — La deuxième représentation du *Cid* avait attiré une bonne salle jeudi soir à Angers. Ce bel opéra a, s'il est possible, encore mieux marché qu'à la première représentation. Ça été un véritable triomphe pour M^{mes} Perigault et Perdrelli. Le public a redemandé à cette cantatrice son air l'Alleluia. MM. Samaty et Sureau-Bellet ont admirablement chanté leur rôle.

Il est vraiment fâcheux que cet opéra ait été monté si tard. Il y avait là une série de représentations assurées.

AFFAIRE MOREAU. — LES EXPERTS EN ÉCRITURES

Le bruit court que le gendarme Vinet, l'auteur de la fameuse dénonciation anonyme que l'on sait, ne passera pas devant le conseil de guerre.

L'autorité militaire, estimant sans doute que le repentir du gendarme mérite quelque indulgence, se contenterait de lui infliger une punition disciplinaire et de le destituer ensuite.

M. Moreau a, comme l'on sait, interjeté immédiatement appel du jugement qui le frappait; le dossier vient d'être envoyé à la Cour d'Orléans, l'affaire sera jugée prochainement, et justice sera enfin rendue à l'innocent.

Nous avons omis de publier les noms des trois experts sur la foi desquels M. Moreau avait été condamné si malheureusement par le tribunal de Tours; il est encore temps de réparer cet oubli.

Ce sont MM. Marié, Valade et Martineau, instituteurs à Tours.

Les noms de ces trois pédagogues méritent bien un peu de publicité.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Concert de l'Harmonie Saumuroise

Demain dimanche 23 mars, à 8 h. 1/4, au Théâtre, grand Concert offert par l'Harmonie

Saumuroise, dirigée par M. Goubeault, à ses membres fondateurs et souscripteurs.

Première partie

1. *La Poupée de Nuremberg*, ouverture (Adam), par l'Harmonie Saumuroise.

2. *L'Echo lointain*, pour clarinette (L. Ganne), exécuté par M. Gaston Guénauld.

3. *Les Impôts*, chansonnette comique, chantée par M. Calvel.

4. *Au Bord de la mer*, quatuor (Duncler), pour instruments à cordes.

5. *Pauvres Marguerites* (Rameau), chanté par M. Colombel.

6. *Le Carnaval de Venise*, pour 4 violons (Dancla), exécuté par MM. Goubeault, Laffage, Boutin et Renault.

7. VOITURE A VENDRE

Bouffonnerie en 1 acte.

DISTRIBUTION: Boncaillou, rentier, M. G. ALLARY; Chamouillé, commis, M. G. BOUIN.

Deuxième partie

8. *La Sirène*, ouverture (Auber); *Valencia*, boléro, par l'Harmonie Saumuroise.

9. *Monsieur Paillasse*, grand boniment, chanté par M. Calvel.

10. *Mennet de Manon* (Massenet), quatuor pour instruments à cordes.

11. *En Chemin de fer*, chansonnette comique, chantée par M. Georges Allary.

12. *Airs Styriens*, pour piano et violon (Léonard), exécutés par MM. Goubeault et Jaquinot.

13. LES MÉLOMANES TATOUÉS

Opérette inédite en 1 acte, paroles de X., musique de E. Jaquinot.

Jouée par des Amateurs.

La scène se passe dans une salle d'auberge.

DISTRIBUTION: Téphore, chanteur ambulant, 28 ans; Pamphile, son compagnon, 70 ans; Fringalet, aubergiste, 50 ans; Lebagou, voyageur.

L'orchestre sera dirigé par l'auteur.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13^e Année)

DIMANCHE 23 Mars 1890,

à 1 heure 1/2

Dernier Concert extraordinaire

AVEC LE CONCOURS DE

M. FRANCIS THOMÉ, pianiste-compositeur; M^{lle} R. DU MINIL, de la Comédie-Française; M^{me} L. LYVEN, de l'Opéra-Comique, et les Chœurs de la Société Sainte-Cécile.

Programme.

1. Ouverture du *Songe d'une nuit d'été* (Mendelssohn).
2. Air d'*Orphée* (Gluck). — M^{me} Lyven.
3. Ouverture de *Chimène* (Fr. Thomé). — S. us la direction de l'auteur. — Première audition.

L'ENTRÉE DE JÉSUS A JÉRUSALEM

Adaptation symphonique de Fr. Thomé. — Poésie de Victor Hugo, dite par M^{lle} R. du Minil. — Sous la direction de l'auteur. — Inédit. Première audition.

5. *Sérénade d'hiver*, chœur sans accompagnement (Saint-Saëns). — B. Chœur du *Vaisseau fantôme* avec accompagnement d'orchestre (R. Wagner). — Chantés par la Société Sainte-Cécile.
6. *Aubade*, B. *Séguidille* (Fr. Thomé). — Sous la direction de l'auteur. — Première audition.
7. *A la nuit*, B. *Vieille chanson*, mélodies (Fr. Thomé). — M^{me} Lyven.

ma chère petite belle-sœur, et... voici l'heure de me le payer.

Il prit brusquement la main gauche de Séverine, tandis que, de son autre main, il lui enlaçait la taille.

Un frisson d'horreur parcourut le corps de la jeune fille... elle devient horriblement pâle... Pas un cri, mais tout son sang se fige dans ses veines.

Par un dernier effort, elle essaie de se dégager... impossible: l'étreinte est de fer...

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 22 mars

Lalla-Roukh, opéra-comique en 2 actes.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

MERCREDI 26 Mars 1890

Clôture de la saison théâtrale et pour les adieux de la troupe

LE DROIT DU SEIGNEUR

Opérette en 3 actes, de MM. Burani et Boucheron, musique de LÉON VASSEUR.

LA FIANCÉE DU TIMBALIER

Adaptation symphonique de Fr. Thomé. — Poésie de Victor Hugo, dite par M^{lle} du Minil. — Sous la direction de l'auteur. — Redemandé.

9. *Marche Hongroise de la Damnation de Faust* (Berlioz).

UNE DAME, excellente musicienne, désire donner des leçons de piano et de chant, chez elle ou dans les familles.

S'adresser au bureau du journal.

ROYAUME DE SERBIE

ÉMISSION D'UN EMPRUNT DIVISÉ EN

53,333 Obligations de 500 fr. en Or, remboursables en 60 ans (Loi du 13 mars 1890)

10,000 Obligations étant prises forme par la Banque Nationale de Serbie, le surplus 43,333 obligations est mis en souscription.

Gages spéciaux de l'Emprunt

1^o Prélèvement annuel, avant tout partage, de Fr. 1.406.000 en or, sur les recettes brutes des chemins de fer;

2^o Tout le matériel d'exploitation de ces chemins; 3^o Produit des impôts sur l'Obt et sur le timbre, déduction faite des affectations déjà existantes sur ces impôts.

Intérêt annuel: 25 francs

Exemption de toutes taxes présentes ou futures en Serbie
Coupons de fr. 6.25 les 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril

PRIX D'ÉMISSION PAYABLES COMME SUIT:

En souscrivant	50 »
A la répartition, du 31 mars au 5 avril	150 »
Du 1 ^{er} au 15 mai	100 »
Du 1 ^{er} au 15 juin	116 25
Total	416 25

Obligations libérées à la répartition délivrée à 414 fr. Rendement 6 0/0, non compris la prime de remboursement

Souscription le Mardi 25 Mars 1890

Au CRÉDIT LYONNAIS et dans ses Agences. Chez MM. E. HOSKIER et C^o, 39, b^d Haussmann.

Déclaration faite au Timbre le 14 Mars 1890

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement. Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



LE GRESHAM

Compagnie d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1844
Actif: 106 Millions 578,528 fr. 96
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, à TERME FIXE
RENTES VIAGÈRES
Entre risques modérés de Guerre et de Voyages
Payables sans frais aux taux de 8, 11, 15, 17, suivant l'âge
Prospectus et Renseignements gratuits et franco,
à Paris, dans les Bureaux de la C^o, 30, Rue de Provence
et dans les départements chez MM. les Agents de la C^o.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les MAUX d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.

Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOVILLE, 9. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom de RICQLÈS sur les flacons

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte pr 6 personnes	0.85
" " " " " " " "	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , " " " "	0.90
" " " " " " " "	0.45
Asperges d'Argenteuil, " " " "	1.30
Macédoine, " " " "	1.80
Jardinière, " " " "	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte	1.20
Fonds d'artichauts, " " " "	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

longueur du chemin ne s'abrégeait guère.

Un instant, devant ce changement d'attitude, Roche devint perplexe... mais, bientôt, il reprit place aux côtés de la jeune fille en suivant son pas accéléré.

— Vous allez vous échauffer démesurément, Mademoiselle Séverine, vous marchez trop vite. On dirait que ma société vous offre peu d'attrait?

Elle ne répondit pas et continua sa vivacité d'allures.

On arriva ainsi au bas de la côte.

L'endroit était garni d'arbres élevés. Le talus, servant de rampe à main gauche, descendait, de pente en pente, au fond de la vallée.

Des feux orangés commençaient à déverser sur le paysage la lumière chaude d'un éclat sombre, qui, en été, caractérise les couchants. L'atmosphère se rafraichissait. Les feuillages, s'emparant des plus faibles brises, s'en servaient pour mettre leurs feuilles en mouvement.

Mais Séverine n'a qu'une pensée: le danger qui la menace... danger que chaque instant aggrave, elle en a l'intuition...

Roche s'était d'abord amusé à faire peser le

cauchemar de la peur sur la pauvre fille pour se venger d'elle — ayant fort bien compris son hostilité et sa participation active au départ de Flavie — mais, comme il arrive souvent, dans le bien et dans le mal, il avait pris goût à ce jeu cruel.

En outre, depuis un instant, à ses instincts féroces, il se mêlait autre chose.

La cadette des Darnétal avait fort embelli depuis un an: plus de maigreur excessive, de teint basané... La taille élégante, la chevelure épaisse et crépelée, les yeux magnifiques, pleins de flammes, ainsi elle apparut au misérable. Alors, au milieu de cette solitude, nu désir infâme s'alluma en lui, désir dont l'éclair terrible vint reluire dans son regard.

Ses yeux se promenèrent à droite et à gauche, puis il écouta... rien que le gazouillis des oiseaux, que le bruissement des insectes.

De plus, au tournant, la route formait un creux d'où l'on pouvait être difficilement entendu.

Il s'arrêta: un méchant rire aux lèvres.

— Mais j'y songe, prononça-t-il lentement, voici le moment propice pour tenter l'expérience à laquelle vous vous êtes si sottement refusée. — Je n'ai point oublié votre soufflet,



PARIS
GRANDS MAGASINS DU
Printemps

NOUVEAUTÉS
Envoi gratis & franco
du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Co
PARIS
Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.
Expéditions franco à partir de 25 francs

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

En bloc ou en détail
PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu aux Rosiers-sur-Loire, en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire, le **Dimanche 30 Mars 1890**, à 1 heure de l'après-midi.

1^{er} LES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Situés à Belabord, commune de Trèves-Cimault.

1^{er} Lot

Une portion de maison, comprenant deux chambres basses, greniers au-dessus, petit jardin devant, cour commune, buanderie et grande cave dans le roc.

Mise à prix. fr. 4.500

2^e Lot

Une autre portion de maison, joignant la précédente, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, petit jardin devant, cour commune, cave et la moitié d'un jardin situé sur le bord de la Loire.

Mise à prix. 4.200

3^e Lot

Une autre portion de maison derrière les précédentes, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, cour commune, écurie, cave et la moitié du jardin sur le bord de la Loire.

Mise à prix. 800

2^{ent} Commune de Chenouillet-les-Tuffeaux.

1^{er} Lot

Vingt-deux ares de châtaigneraie, dont la coupe est à faire cette année, situés aux Rioneries.

Mise à prix. 200

Total. 3.700

Revenu assuré : deux cent vingt-cinq francs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, s'il y a lieu, avant l'adjudication, à M^e BEAUMONT, notaire. (248)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIALE

Le Samedi 12 avril 1890, à 1 heure, en l'étude de M^e LELIÈVRE,

D'UNE

GRANDE MAISON

W'habitation

ET PROPRE AU COMMERCE

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 33.

Facilités pour le paiement.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Revenu tant réel que possible : 2,300 fr.

Mise à prix : **22,000 f.**

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES

D'une importante collection

DE TABLEAUX

Des meilleurs maîtres.

Le LUNDI 24 mars 1890, et jours suivants, de 2 heures à 5 heures et de 8 heures à 10 heures du soir, dans la salle des ventes, rue d'Orléans, n^o 53, à Saumur.

Cette vente sera faite par le ministère de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, assisté de M. GUIMBELOT, expert.

Exposition le dimanche 23 courant, à 2 heures du soir, et distribution des catalogues.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A Affermer de suite GRANDE CAVE

A Gennes,

Ayant servi de fabrique de vins mousseux, avec vastes magasins, bureau et logement, sur le bord d'une grande route. Ruisseau passant devant la cave.

S'adresser au notaire.

A CÉDER

UN ÉTABLISSEMENT

DE

LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (13)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelles, n^{os} 6 et 8, à l'angle de la rue de la Cocasserie,

Joignant M. GUILLEMET.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (183)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchard,

Avec Clos de Vigne et Jardin

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (350)

A Louer présentement

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE

Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 44.

APPARTEMENT

A LOUER

S'adresser à M. COUË, photographe, rue d'Orléans, 57.

JARDIN

A VENDRE

Ou à Louer présentement

S'adresser à M^{me} DERUET, 1, rue Saint-Nicolas.

A CÉDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

MAGASIN D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Seuls sepr. seu. auts pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées
2, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écritures.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de seize ans demande emploi commerce ou garçon. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**
Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : **Rue Daillé, SAUMUR**
Chez **M. A. COURTET**

ÉPICERIE PARISIENNE

HERBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.	—	0.85	—	0.45
» » très fins.	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis	—	0.40		
Thon à l'huile depuis.	—	0.75		
Homard entier.	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX de TAPISSERIES DE STYLE ET de TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		NORD		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 75	Banque de France	4475 —	Orléans	1780 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	380 —	Compagnie parisienne du Gaz	523 —
3 0/0 amortissable	92 60	Banque d'Escompte	517 50	Ouest	1430 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	466 75	1 ^{re} Transatlantique 3 0/0 r. à 500	385 —
4 1/2 1883	105 70	Comptoir national d'Escompte	620 —	Compagnie parisienne du Gaz	1426 25	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	471 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	42 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1311 25	Transatlantique	608 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	464 50	— 6 0/0 2 ^e série	40 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	530 —	Crédit Industriel et Commercial	605 —	Canal de Panama	52 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	400 —	— obligations à lots.	115 —
— 1865 4 0/0	540 —	Crédit Mobilier	723 75	Suez	2300 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	467 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	605 —
— 1869 3 0/0	414 —	Crédit Lyonnais	478 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	403 50	Dépôts et Comptes courants	601 25	Autrichien 4 0/0 or.	95 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	418 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	108 50
— 1875 4 0/0	533 —	Société Générale	478 75	Dette d'Égypte 6 0/0	481 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	426 50	— 1889 4 0/0	95 35
— 1876 4 0/0	532 —	Est	837 50	Extérieur 4 0/0	74 35	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	423 25	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	94 65
— 1886 3 0/0	388 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1405 —	Hongrie 4 0/0 or.	87 25	Nord 3 0/0 r. à 500	429 50	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	510 —	Midi	1210 —	Italie 5 0/0	92 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	425 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Portugal 4 1/2 1888	497 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	428 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	512 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Maire de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.